

Protocole Sanitaire**

Des Activités Jeunesses OCTOBRE 2020

Conditions d'accès des jeunes :

Un jeune ne pourra pas participer aux activités du Service Jeunesse si lui ou un membre de sa famille a :

- + 38 ° et/ou des symptômes de la COVID-19,
- ou a été déclaré positif à la COVID-19
- ou a été identifié comme contact à risque

Dans l'un de ces cas, les parents devront transmettre au Service Jeunesse les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de la contamination à la COVID-19...)

A défaut d'information, le jeune ne pourra participer aux activités qu'après un délai de 7 jours.

Une prise de température avant l'arrivée au service jeunesse doit être faite par les parents ou le jeune.

Pour favoriser le respect des gestes barrières chaque jeune devra apporter :

- Bouteille / gourde individuelle pour boire dans la journée ou en sortie, que les jeunes pourrons remplir au cours de la journée
- Un masque de protection (obligatoire pour les + de 11 ans, fourni par les parents)

Règles à appliquer par tous :

- Lavage des mains : eau et savon pendant 30 secondes et séchage avec une serviette en papier (ou avec du gel hydro alcoolique si pas possible) à l'arrivée dans les locaux ou avant le départ en minibus pour l'activité lors des sorties
- Lavage des mains avant et après chaque repas ; avant et après les temps d'activités ; après être allé aux toilettes
- Aération fréquente des locaux, 15 min à chaque fois quand activités en intérieur
- Chaque salle est équipée de Gel hydro alcoolique / désinfectant / papier essuie tout
- Nettoyage et Désinfection des jeux et matériels utilisés lors de l'activité.
- Nettoyage et Désinfection des locaux une fois par jour.
- Les parents restent à l'extérieur de l'établissement, et s'ils doivent rentrer (inscriptions...) le port du masque est obligatoire
- Port du masque pour toutes personnes de plus de 11 ans obligatoire.

Suspicion COVID-19 / salle d'isolement

Si un jeune présente des symptômes COVID-19 (si + de 38 C°, si il tousse, ou a mal à la gorge), ses parents sont appelés pour venir le chercher, ou donner l'autorisation de le laisser rentrer chez lui. En attendant, le jeune sera isolé du groupe et devra porter un masque.

Les parents devront transmettre au Service Jeunesse les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de la contamination à la COVID-19...)

A défaut d'information, le jeune ne pourra participer aux activités qu'après un délai de 7 jours.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre, selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Contact

Service Jeunesse : DIVRcity@st-julien-en-genevois.fr ou Amélie au 06 86 96 09 35

Maison Des Habitants : jeune@maisondeshabitants.fr ou Sébastien au 06 16 40 61 95

** En respect du protocole sanitaire du 10/09/2020 du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.